



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



L'Union Française de l'Électricité (UFE) est l'association professionnelle du secteur de l'électricité. Elle représente les entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur électrique français : producteurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs d'électricité et de services d'efficacité énergétique, en passant par les opérateurs de stockage et des effacements, et du pilotage des consommations. Elle regroupe plus de **500 entreprises**, avec plus de **300 000 emplois directs et indirects** sur l'ensemble du territoire français

Contact :

124 rue Réaumur – 75002 Paris
Rudy Cluzel

Directeur délégué aux relations
extérieures

Mail : presse@ufe-electricite.fr

Le point de vue de l'UFE sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Stabiliser puis publier dès que possible la Stratégie française pour l'énergie et le climat est vital pour notre pays, notamment car elle permettra de donner de la visibilité aux filières industrielles engagées dans la réalisation de la transition énergétique, au premier rang desquelles la filière électrique. Il y a en effet urgence à disposer de cette feuille de route et d'entrer pleinement dans une phase de mise en œuvre : en 2023 les énergies fossiles importées représentaient encore 57% de la consommation nationale d'énergie finale, engendrant de fortes émissions de gaz à effet de serre et creusant le déficit commercial de la France de plus de 70 milliards d'euros. À l'inverse, l'électricité décarbonée produite sur notre territoire ne représente que 27 % de la consommation d'énergie finale. **La mise en œuvre d'un grand plan d'électrification de nos usages énergétiques devrait donc être la priorité des pouvoirs publics. La France pourra ainsi conjuguer l'impératif climatique avec l'objectif de souveraineté énergétique et industrielle, lui permettant par là même de rééquilibrer sa balance commerciale tout en augmentant sa résilience aux crises énergétiques et géopolitiques qui se multiplient. Enfin, électrifier les usages énergétiques améliore le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de nos entreprises, tout en étant source de création d'emplois sur l'ensemble du territoire.**

Prendre dès aujourd'hui les décisions pour placer la France sur la trajectoire de la neutralité carbone

Le rehaussement des objectifs climatiques et énergétiques, nécessaire au regard de l'accélération du changement climatique et de la montée des tensions géopolitiques, implique de mobiliser l'ensemble des filières industrielles autour de la mise en œuvre d'actions opérationnelles claires. En ce sens, **l'UFE réaffirme son attachement aux piliers structurant la planification écologique, à savoir d'une part la maîtrise de la consommation d'énergie grâce aux actions de sobriété et d'efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs et, d'autre part, l'augmentation de la consommation d'énergie produite par les énergies renouvelables et le nucléaire.**

Mettre en œuvre cette stratégie implique ainsi tout particulièrement de parvenir à doubler la part de l'électricité dans la consommation d'énergie finale d'ici 2050. Le système électrique doit pouvoir y faire face, en renouvelant et diversifiant son parc de production, en développant et modernisant ses réseaux et en augmentant les capacités de flexibilités. L'exercice SFEC / PPE doit permettre de faire des propositions, à l'amont comme à l'aval, pour permettre de décarboner et réindustrialiser notre économie dans le respect de la sécurité d'approvisionnement.

Une telle programmation, articulant niveau national et territoires, est désormais urgente pour garantir la souveraineté énergétique de la France et pour affirmer une ambition industrielle donnant de la visibilité à tous les segments de la filière électrique, condition sine qua non pour lui permettre d'organiser la mise en œuvre des objectifs.

Pour ce faire, **l'UFE considère qu'il est nécessaire et prioritaire d'approfondir la vision programmatique relative à l'évolution nécessaire de nos usages énergétiques et notamment leur électrification.** A l'instar de ce qui est fait dans la SDMP, il serait pertinent d'associer à la PPE une vision détaillée pour l'ensemble des secteurs (résidentiel, tertiaire,

industrie, agriculture) incluant les enjeux de sobriété, d'efficacité énergétique et de décarbonation des énergies. Une telle approche permettrait d'établir, au regard des niveaux de ressources disponibles, des trajectoires de travaux et d'évaluer la pertinence des dispositifs d'accompagnement mis en place. Elle permettrait également d'anticiper et d'apprécier les enjeux relatifs à l'évolution et l'adaptation des infrastructures, en particulier des réseaux d'électricité, afin d'apprécier en particulier les synergies existantes avec les besoins en matière de production.

Mettre en œuvre la programmation énergétique permettant aux filières de s'organiser

L'UFE se félicite que la programmation proposée reprenne la base du consensus des concertations menées ces dernières années, actant le maintien, la prolongation et le renouvellement des capacités nucléaires, ainsi que le développement de toutes les énergies renouvelables, pour maintenir la compétitivité du mix électrique et garantir la sécurité d'approvisionnement pour les générations qui viennent.

D'une manière générale, l'UFE est en ligne avec les grandes orientations proposées, cohérentes avec les travaux ayant abouti à l'élaboration de la SFEC. Pour un approvisionnement sécurisé et écologiquement soutenable, nous devons rehausser la production de toutes les énergies décarbonées, que l'on voit trop souvent opposées les unes aux autres. Le projet de PPE présenté fixe les objectifs ambitieux nécessaires pour répondre au besoin d'électrification. L'UFE attire cependant l'attention sur les choix technologiques réalisés, qui doivent être guidés par la recherche permanente de l'optimisation des coûts du système dans son ensemble afin de maintenir un prix de l'électricité compétitif.

S'agissant des objectifs de développement des filières, une accélération ambitieuse est indispensable pour permettre à la France d'améliorer sa souveraineté énergétique tout en respectant ses objectifs climatiques. Cette visibilité donnée à l'industrie électrique permettra également de répondre aux enjeux

de sécurité d’approvisionnement, de cohésion entre les territoires et de relance économique. Pour accompagner cette ambition, nous devons impérativement répondre aux besoins supplémentaires d’investissement dans nos réseaux de transport et de distribution ainsi qu’aux besoins en termes d’emplois et de formations de toute la chaîne de valeur.

Cette transition énergétique doit permettre d’accompagner la relocalisation des filières industrielles clés, notamment en mobilisant les possibilités du règlement Net Zero Industry Act. Le recours à des appels d’offres mixtes devrait être encouragé et nécessite un accompagnement des pouvoirs publics, ainsi qu’une concertation de la CRE et des parties prenantes pour leur mise en œuvre.

Pour soutenir le financement de cette décarbonation, la mise en place de taux d’intérêt « bas-carbone » pour alléger le coût du capital des actifs net-zéro devrait être étudiée.

Dans la continuité du SDDR de RTE et du PDR d’Enedis, il est nécessaire d’anticiper la modernisation, le développement et l’adaptation des réseaux électriques, socle du système électrique, pour intégrer les nouvelles capacités de production, accompagner le développement des usages électriques et répondre aux enjeux de cybersécurité. Pour cela, la régulation des réseaux et le TURPE devront permettre l’anticipation des investissements additionnels. La mise en œuvre des nouveaux S3REnR doit permettre d’identifier les investissements jugés sans regret pour accélérer la mise à disposition des ouvrages.

L’UFE souligne l’importance d’étudier le développement des interconnexions transfrontalières autant que de besoin. Quand elles présentent un intérêt, en reconnaître le caractère d’intérêt général et engager les investissements pour les projets à financements publics et/ou accorder les autorisations pour les projets à financements privés.

Les flexibilités du système électrique devront être développées, tant en matière de production (y compris hydraulique et thermique décarbonée), de réseaux (y

compris interconnexions), et de stockage que de demande.

Pour permettre le développement de ces nouveaux ouvrages électriques dans les territoires, il est crucial d’améliorer les retombées pour les territoires et le partage de la valeur avec les collectivités et les riverains. L’UFE appelle à mettre en place les mesures déjà prévues par la loi APER.

Permettre aux français d’améliorer leur pouvoir d’achat par l’électrification

L’UFE est convaincu qu’il est souhaitable et réalisable de concilier la lutte contre la précarité énergétique et l’atténuation du changement climatique grâce à l’électromobilité et aux pompes à chaleur. En ce sens, sur le secteur des bâtiments, **L’UFE soutient la trajectoire fixée pour le déploiement des pompes à chaleur, pierre angulaire de la transition énergétique.** Afin d’assurer plus largement l’atteinte de l’objectif national de décarbonation des bâtiments, il serait pertinent de fixer plus précisément, par typologie de bâtiment, un objectif de développement des pompes à chaleur, des installations intégrant des énergies renouvelables, d’autoconsommation et de solution de pilotage des consommations tout en prévoyant les mesures nécessaires à l’atteinte de ces objectifs. Ceci devra également passer par la mise en place d’une stratégie de rénovation des bâtiments (maisons individuelles, logements collectifs, tertiaires publics, tertiaires privés) en fonction de leur consommation d’énergie et de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie faisant appel à un bouquet de solutions bas-carbone complémentaires aux pompes à chaleur, il est important que la PPE comporte une trajectoire de développement des réseaux de chaleur et de froid vertueux.

Afin d’embarquer les ménages modestes et très modestes dans la transition énergétique et de lutter contre la précarité énergétique, l’UFE appelle à renforcer les dispositifs d’aides aux ménages, tant à court terme à travers la revalorisation du chèque énergie qu’à moyen terme à travers la réduction du reste à charge pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ou pour acquérir un véhicule électrique ainsi que sa borne de recharge pilotable.

Sur le long terme, l'UFE accueille favorablement la stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTE). Ce document stratégique définissant les financements dédiés à la transition écologique et à la politique énergétique de la France donnera une meilleure visibilité à tous les acteurs.

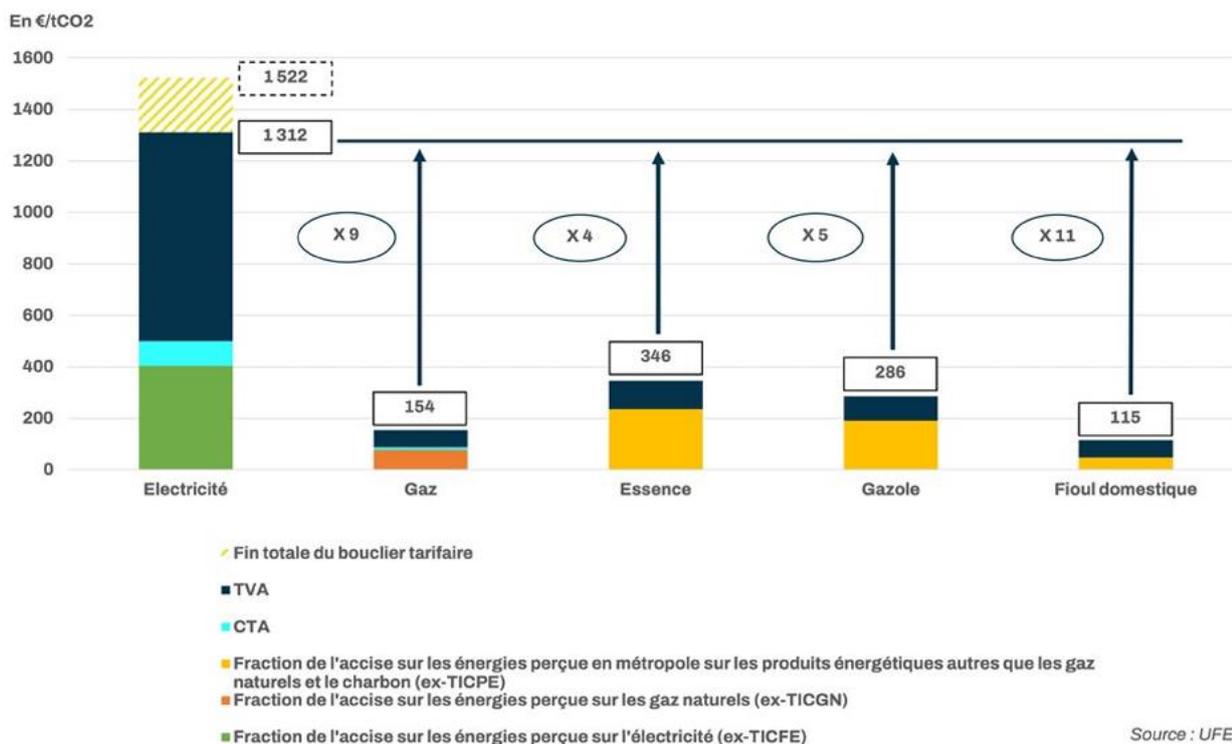
Enfin, l'UFE regrette que la SFEC n'aborde pas pleinement le levier de la fiscalité des énergies pour soutenir l'électrification des usages. Elle rappelle à ce titre que, rapportée aux émissions de gaz à effet de serre qu'elle génère, l'électricité française était en 2024 11 fois plus taxée que le fioul, 9 fois plus que le gaz et 4 fois plus que l'essence (cet écart étant de surcroît susceptible d'augmenter en 2025). Sur le court terme, l'UFE appelle donc à minima à ne pas accroître la fiscalité s'appliquant à l'électricité. Afin de traiter ce sujet structurant sur le moyen et long terme, une analyse de sensibilité dans le cadre de la SFEC pourrait permettre d'alimenter les travaux d'une future mission parlementaire d'information sur la fiscalité des différentes énergies que l'UFE appelle de ses vœux.

Renforcer la politique industrielle et le développement des compétences

Enfin, l'UFE insiste sur la nécessité de consolider la politique industrielle relative aux équipements stratégiques clés pour la transition énergétique, tant au niveau de la production d'énergie (filères renouvelables et nucléaire) que des composants des réseaux (câbles, transformateurs...) et des solutions technologiques permettant l'électrification des usages (pompes à chaleur, mobilité électrique...). À cette fin, l'UFE plaide pour inclure un volet relatif à la stratégie industrielle dans la SFEC et pour systématiser la vision en « empreinte carbone » dans les textes structurant la politique climatique, qu'ils soient de nature réglementaire comme la SNBC et la PPE ou bien de nature législative.

Afin de favoriser la création d'emplois sur le territoire national et de renforcer la souveraineté énergétique tout en maîtrisant notre empreinte carbone, l'UFE juge nécessaire que la SFEC soutienne la systématisation des critères d'empreinte carbone et de préférence locale dans les appels d'offres publics, notamment au sein du futur mécanisme de soutien à la décarbonation de l'industrie pour élargir les critères de notation hors-prix à la valorisation du contenu local.

Poids carbone des taxes spécifiques sur la consommation d'énergie des ménages en France à partir de février 2024



Dans l'objectif d'accélérer l'électrification des processus industriels en particulier, l'UFE souligne la nécessité de mettre en place des aides au fonctionnement en complément des aides aux investissements (par exemple les contrats « carbone pour différence »), et pouvant être bonifiées en cas de flexibilisation de ces nouveaux usages. Enfin, les solutions électriques dédiées à la production de chaleur et de froid pour l'industrie, comme les pompes à chaleur industrielles, seront d'autant plus intéressantes économiquement si elles sont couplées à des réseaux de chaleur et de froid récupérant et valorisant la chaleur fatale d'industriels ou de data centers.

Conclusion

L'Union Française de l'Electricité appelle à :

- Stabiliser et publier dès que possible la Stratégie française pour l'énergie et le climat
- Mettre en œuvre un grand plan d'électrification de nos usages énergétiques